<u>Commune de Pont-de-Poitte</u> <u>NOTES de la réunion ordinaire du conseil municipal du</u> Jeudi 20 décembre 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni le jeudi 20 décembre 2018 à 19h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

<u>Présents</u>: DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGREAULT D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, BUISSON Daniel 3ème adjoint, Mesdames CABOCHE Nadine, Messieurs PERNOT Daniel, REVOL Pierre, GAVAND Jérôme, GENSSE Jean-Michel, JANSSOONE Romain, LARDET Stéphane, conseillers.

Absents excusés:

Absents non excusés: MARQUES Marina, CAMELIN Samüel

Désignation du secrétaire :

Daniel Pernot a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22/11/2018;

Le compte-rendu du 22/11/2018 est approuvé à l'unanimité

2. <u>Point par Mme LACOMBE 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;</u>

Noel au pays des Lacs : départ sur la place le 22/12 pour la marche aux flambeaux, à 17h00.

Conservatoire du littoral : lors du comité de gestion du 14 décembre mairie, il a été souligné l'énorme travail d'ouverture et d'entretien réalisé par le LEGTA de Montmorot, ainsi que suivi faune /flore. Il est aujourd'hui nécessaire de maintenir cette ouverture, et à titre expérimental le comité de gestion a proposé à une éleveuse de moutons de réaliser un pâturage tournant sur les zones ouvertes et sous le belvédère dès cet hiver.

Afin de maintenir le caractère humide de certaines parcelles le conservatoire du littoral propose d'acquérir la parcelle 23 à Poitte et une partie de la 4 abritant un papillon de l'espèce Azurée. Tarif : 5 centimes du m2 (proposition tarifaire reçue le 20/12/2018). Le conseil est favorable à cette proposition qui sera entérinée lors du prochain conseil

3. <u>Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA</u>, <u>2ème adjoint, sur les dossiers</u> d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;

- 3.1 Urbanisme Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;
 - Certificat d'urbanisme opérationnel pour lotissement Pré de la Frérie
 - Déclarations préalables :
 - 2 Portails à Blesney
 - Peinture façade Grande Rue
 - Permis de construire
 - Bâtiment agricole à Poitte
- 3.2 Eau, assainissement : point sur les dossiers en cours ;
- Le contrat de Délégation de Service Public pour l'eau et l'assainissement a été signé avec la SOGEDO lundi 17/12 avec mise en œuvre au 1er janvier 2019.

La transmission se fera le 31 décembre, et VEOLIA assure actuellement le dernier relevé de compteurs.

Les numéros d'urgence pour contacter la SOGEDO (24h/24 et 7 j/7 : **03 84 60 26 70)** seront sur le site de la commune et sur les panneaux d'affichage début janvier. Un article sera consacré à ce nouveau contrat dans le bulletin municipal. La SOGEDO

transmettra par ailleurs à chaque abonné un nouveau contrat accompagné du règlement de service et d'une note d'information.

Travaux mise en séparatif ZA: Suite à une première esquisse du projet avec le maitre d'œuvre (SIDEC), au vu d'une première approche technique et du schéma directeur d'assainissement, 1'APD se porte à 275 000 € HT étude comprise.

Les travaux ne pourront réellement s'engager que si la situation financière du budget 49 le permet (fin d'un prêt en 2022), et avec les incertitudes liées au transfert de compétences assainissement à la CCPL

Ce dossier étant éligible à la DETR, Mme le maire propose de demander une subvention DETR à hauteur de 30%, et de relancer par ailleurs l'Agence de l'eau et le conseil départemental sur 2019 (avis défavorable en 2018)

Le conseil à l'unanimité approuve l'APD et autorise Mme le maire ou Mme la première adjointe à signer les demandes de subvention sur la DETR et auprès de tout autre organisme;

Une délibération sera prise

3.3 Travaux;

3.3.1 Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;

Au niveau communal : aménagement des plafonds des vestiaires, balayage et divers bricolages (barrière vers la cuve à mazout)

Route du belvédère : travaux réalisés par SJE, le recalibrage a été fait mi-décembre, et se tassera durant l'hiver, afin de faciliter la circulation une 1^{er} couche de bi-couche a été appliquée et les travaux reprendront au printemps avec le point à temps route de Poitte.

Enfouissement HTA par ENEDIS : suite à une visite de travaux les tranchées route de Poitte, chemin de la Guide et en grande partie route de la Saisse ont été regoudronnées, les dernières connections ont été faites par Enedis. Les travaux reprendront semaine 2 de janvier, et la reprise des accotements et espaces verts sera réalisée en mars avec de la terre végétale.

Arrivée de Pierre REVOL

4. Point par M Daniel BUISSON, 3ème adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune;

M.Daniel BUISSON fait part de la nécessité d'ajuster les crédits pour les Restes A Réaliser.

Les DM sont approuvées à l'unanimité.

Une délibération sera prise

5. Parking sur parcelles A1417-A1419, droit de préemption ;

Dans la continuité des échanges de terrains entre la commune, la SCI Débouche et Mme Julie Kolly, Mme le maire rappelle la réalisation du parking derrière l'église permettant la mise aux normes de la boucherie et l'accès par derrière à Mme Kolly pour l'installation d'une cuve à gaz. Ce projet étant porté par la commune, celle-ci pourra, si nécessaire, faire valoir son droit de préemption;

A l'unanimité le conseil approuve ce projet, et permet à Mme le maire de signer tout document le permettant et approuve le fait d'exercer le droit de préemption si nécessaire. Une délibération sera prise

6. Approbation rapport annuel CLECT du 13/12/2018;

Le rapport de la CLECT 2018, du 26 juillet ayant été rejeté par plusieurs communes dont Pont de Poitte lors du conseil municipal du 13 septembre, le président de la CCPL lors du conseil communautaire du 29 novembre a demandé à la CLECT de présenter un nouveau rapport en excluant le point relatif au financement du poste « Animation urbanisme », ce dernier n'étant pas un transfert de charge.

Le nouveau rapport 2018 de la CLECT en date du 13 décembre 2018, ne porte que sur les points :

- Intégration de l'érosion de la Part Compensation Salaire (CPS) à hauteur de 2.09
 %
- Réintégration, pour la commune de Soucia, de fiscalité financière préexistante au passage en FPU

A l'unanimité, le conseil approuve ce nouveau rapport. Une délibération sera prise

7. Subventions 2018 aux associations;

M. Laurent Magréault-d'Attoma présente les activités de chaque association locale, les demandes et éléments reçus de chacune.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2018	Association	Subvention 2018
ADMR	200	Joyeux Pétanqueurs	200
Amis rivière d'Ain	100	Juralacs	200
Bibliothèque de Patornay	200	Noel au Pays des Lacs	300
Clairpontoise	100	Tennis Club	100
Club Combe d'Ain	100	Union Musicale Clairvalienne	500
Comité animation	750		
TOTAL			2750 €

Une délibération sera prise.

8. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions ;

Le conseil communautaire de la CCPL du 29 novembre a entériné le projet de fusion avec les communautés de communes de la Région d'Orgelet, de la Petite Montagne et Jura Sud.

9. Questions diverses;

3.1 Bulletin municipal;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 45 Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.